

Les Echos, no. 23698  
Finance & Marchés, lundi 2 mai 2022 582 mots, p. 29

## REPORTING

Les normes européennes arrivent après deux ans de maturation

LAURENCE BOISSEAU

**L'organisme chargé de conseiller la CE sur l'adoption des normes comptables internationales, l'Efrag, va soumettre à consultation publique 13 normes extra-financières.**

C'est une avancée majeure dans la mise en place des normes d'informations extra-financières que 50.000 entreprises européennes devront adopter dans deux ans. En 2020, l'Efrag (European Financial Reporting Advisory Group), qui conseille depuis 21 ans la Commission européenne sur l'adoption des normes comptables IFRS, a été chargée d'élaborer ce langage commun.

Vendredi, elle a validé son premier jeu de normes qu'elle soumet à consultation publique jusqu'à début août. Ces normes seront ensuite proposées à la Commission, qui les adoptera sous forme d'actes délégués.

### *Nouveau pilier sur le reporting durable*

Récemment, l'Efrag a révisé ses statuts et ses règles internes pour inclure, de manière définitive, un nouveau pilier sur le reporting durable, à côté de ses missions traditionnelles sur le reporting financier. Elle s'est dotée d'un nouveau conseil en charge de la durabilité, le « Sustainability Reporting Board » (SRB), qui s'appuie sur un groupe d'experts techniques (le « Technical Expert Group » ou TEG). Ces deux organismes reprennent les missions confiées avant au groupe de travail dirigé par Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Le SRB comprend 23 membres, des représentants de l'assurance, des banques, des entreprises, des autorités nationales de normalisation comptable et aussi, pour la première fois, des ONG, des universitaires, des syndicalistes, et des consommateurs. Son président sera nommé courant juin. Cinq candidats sont actuellement auditionnés par un jury composé de représentants de la Commission. Le TEG est composé, lui, de 22 experts de 11 nationalités différentes.

L'Efrag propose à consultation publique 13 normes en matière de durabilité. Deux établissent les principes généraux, les 11 autres couvrent les questions environnementales (climat, pollution, ressources marines, eau...), les affaires sociales, la gouvernance, et l'éthique des affaires. Ces normes exigeront la divulgation d'une centaine d'indicateurs qui permettront d'évaluer et de comparer leur performance environnementale et sociale. Cette consultation intervient alors que va se tenir la dernière réunion sur le projet de directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) dans le cadre du trilogue (Parlement, Commission, Conseil). Le compromis est attendu avant le 30 juin, fin de la présidence française de l'Union européenne.

## *Déjà critiquées*

Avant même d'être publiées, ces nouvelles normes extra-financières sont déjà critiquées. Et pour cause, l'ISSB (International Sustainability Standards Board) créé en novembre veut fournir les normes de durabilité aux organisations du monde entier. Présidé par Emmanuel Faber, l'ex-patron de Danone, il est le pendant, pour le reporting durable, de l'IASB (International Accounting Standards Board), chargé d'élaborer les normes comptables « IFRS » pour les comptes consolidés. Pour lui donner une légitimité internationale, trois organismes indépendants qui existaient déjà et qui élaboraient leurs propres règles de reporting ont fusionné : le CDSB (Climate Disclosure Standards Board), le SASB (Sustainability Accounting Standards Board) et l'Integrated Reporting Framework.

L'Efrag et l'ISSB réussiront-ils à collaborer ? Patrick de Cambourg a parlé à maintes reprises de coconstruction. Pour ce, il faut être d'accord sur ce qui doit être construit. Or, entre les deux organismes, il y a un point de divergence majeur d'ordre quasi philosophique. Les Européens basent le cadre du reporting extra-financier sur la double matérialité qui analyse à la fois l'impact des risques ESG (Environnementaux Sociaux et Gouvernance) sur l'entreprise et l'impact de l'entreprise sur la société. L'ISSB ne veut couvrir que l'un des deux aspects, sur les impacts environnementaux et sociaux sur les entreprises, pour informer les investisseurs sur leurs risques.

Laurence Boisseau